



AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mercredi le 11 septembre 2019 à 19h30 au 795 rue Des Loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : **2019-002**

Nature et effets : Tel que présenté à l'inspecteur municipal, les demandeurs souhaitent effectuer une demande de dérogation concernant la régularisation de deux aspects sur le lot 4 540 217

En un premier temps, la demande de dérogation mineure concerne la régularisation de la marge avant du lot 4 540 217 et vise à rendre conforme l'implantation du bâtiment principal à 4,91 mètres de la ligne de propriété avant, alors qu'en vertu du Règlement de zonage n° 347-07, la marge avant minimale est de 5,0 mètres;

En un deuxième temps, la demande de dérogation mineure concerne la régularisation de l'implantation du garage en cour latérale à 1,36 mètres de la ligne de propriété alors qu'en vertu du Règlement de zonage n° 347-07, la marge latérale minimale est de 1,5 mètres;

Identification du site concerné : 4 540 217

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 27 aout 2019.

Sophie Loubert
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(15 jours avant la séance du conseil)

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 27 aout 2019 entre 9 :00 et 17 :00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27 aout 2019,

Sophie Loubert
Directrice générale et secrétaire-trésorière